

## Adhérer à l'Association ?

## Effectuer une donation ?

Adhérer ou effectuer un don à :  
« l'Association Fondation Poppy et Pierre Salinger » régie par la Loi de 1901 et dont les statuts sont déposés à la Préfecture d'Avignon, contribue à apporter un soutien moral et financier qui participe à la pérennisation et au développement , au but et à l'objet de l'Association. Tous les membres sont tenus informés des événements qui ont lieu par la lettre **POST SCRIPTUM** paraissant sur [www.pierresalinger.org](http://www.pierresalinger.org)

Tous les donateurs peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu.

En effet, la Loi sur le mécénat du 1<sup>er</sup> août 2003 autorise les associations organisatrices d'événements dont la gestion est désintéressée, de profiter des dispositifs de cette Loi qui permet aux particuliers de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant du don, pris dans la limite de 20% du revenu imposable.

Association pour la création de la  
Fondation Poppy et Pierre Salinger

*Loi de 1901*

99, chemin des Croupières

84250 – Le Thor – France

Tel : +33 (0)4 90 02 14 33

Fax : +33 (0)4 90 02 19 38

[www.pierresalinger.org](http://www.pierresalinger.org)



Poppy and Pierre Salinger  
Foundation

*Bulletin d'adhésion*

**5<sup>ème</sup> Anniversaire**

*« We must never forget that Art is not propaganda,*

*it is a form of truth »*

*John F. Kennedy*

L'Association pour la Création de la

Fondation Poppy et Pierre Salinger



Poppy and Pierre Salinger  
Foundation

*Le président d'honneur de l'Association  
est*

**Pierre SALINGER.**

*Petit-fils d'un parlementaire français,  
il fut le Porte-parole du gouvernement  
américain et des Présidents John  
Fitzgerald KENNEDY et Lyndon JOHNSON.*



L'Association a pour objet de favoriser le rapprochement franco-américain par des actions artistiques, culturelles et éducatives, création de prix artistiques, tenues de conférences et expositions d'objets d'art, et réunir les conditions permettant la création d'une ou de plusieurs fondations conformes à l'objet de l'Association. Elle mettra en œuvre les moyens nécessaires à la création d'un musée Pierre Salinger, évoquant sa vie et en particulier le rôle et la place qu'il eût à la Maison Blanche à Washington sous les présidences de John Fitzgerald Kennedy et Lyndon Johnson.

## Conditions d'adhésions à l'Association

**Membre Actif** : permet de recevoir les invitations aux inaugurations des expositions, de les visiter à discrétion ainsi que le musée et d'avoir communication des brochures, plaquettes et documentations liées à ceux-ci.

**Membre Bienfaiteur** : permet de bénéficier des avantages ci-dessus énumérés auxquels il faut ajouter une visite privée des expositions en avant-première et un carnet de 10 invitations annuelles destinées à ses amis.

### Tarifs Année 2009 Spécial 5<sup>ème</sup> Anniversaire

En Euros

Droit d'Entrée + Cotisation annuelle

Membre Actif	Adhésion simple	15	+	25
	Adhésion double*	20	+	40
Membre bienfaiteur	Adhésion simple	250	+	50
	Adhésion double*	350	+	80

\* La 2<sup>ème</sup> adhésion est recevable pour une personne habitant au même domicile que la première.

Toute nouvelle adhésion est soumise à l'agrément du Bureau de l'Association. ( Art. n° 6 des statuts ).

## Bulletin d'Adhésion

A envoyer avec votre règlement au siège de l'Association

99, chemin des Croupières - 84250 - Le Thor - France

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Ville.....

Pays.....

Téléphone.....

Fax.....

Portable.....

E-m@il.....

*Le cas échéant : 2<sup>ème</sup> adhérent :*

NOM.....

Prénom.....

Portable.....

E-m@il.....

Fait à.....le.....

Signature(s)

Ci-joint chèque

de :.....

Etabli au nom de « Assoc. Fondation P&P Salinger »

A détacher et à envoyer.....